

## Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 12 décembre 1878

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 1 p. (411v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 12 décembre 1878, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49767>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [12 décembre 1878](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Sébline, Charles \(1846-1917\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

RésuméGodin communique au préfet de l'Aisne le procès-verbal de la dernière séance de la délégation cantonale avec un tableau portant les annotations de cette dernière.

NotesDestinataire : Charles Sébline est préfet de l'Aisne du 18 décembre 1877 au 8 octobre 1885.

## Mots-clés

[Éducation](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

juin 12 x 878

Bonnieux. Le Préfet,

J'ai l'honneur de vous  
transmettre sous ce pli le  
procès-verbal de la 1<sup>re</sup> réu-  
nion d'assistance de la dépar-  
tementale, en même  
temps que le tableau gen-  
éral en l'ayant annexé.

Ce tableau porte les  
annotations de la délé-  
gation.

Veuillez agréer, Bonnieux  
le Préfet, l'assurance de  
mon intime considéra-  
tion.

Yves Dufour  
Gouvernement